

Genève, 26 mai : « grand oral » pour la France Une occasion de renouer avec notre jeunesse ?

Editorial paru sur le site de l'Institut international des droits de l'enfant :
http://www.childsrighths.org/html/site_fr/index.php?subaction=showfull&id=1241175343

Nous voici, en cette année où chacun célèbre les 20 ans de la Convention, à la veille de l'audition de la France, le 26 mai prochain, par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Alors que le processus de contrôle périodique du respect de la Convention était resté jusque-là relativement confidentiel en France, **la société civile française s'est cette fois-ci largement mobilisée** : pas moins de 6 rapports alternatifs ont été envoyés au Comité et DEI-France – qui était quasiment seule ONG à être auditionnée par le Comité en 2004 – était le 4 février dernier en bonne compagnie¹. Signe que ce processus, qui constitue un levier pour aider le pays à progresser sur le chemin des droits de l'enfant, est mieux utilisé par la société civile et DEI-France, qui a contribué à le faire connaître, ne peut que s'en réjouir. Signe aussi, malheureusement, que **de nombreuses associations partagent actuellement un sentiment de préoccupation majeure quant au sort des enfants de France**. Le titre du rapport alternatif rendu par DEI et ses associations partenaires en est le reflet : « **Droits de l'enfant en France : au pied du mur** »² et le 4 février, toutes les ONG présentes à Genève ont dénoncé d'une seule voix une incompréhension grandissante entre les pouvoirs publics du pays et sa jeunesse. **La France doit se ressaisir et ouvrir de toute urgence un grand débat pour une politique nationale cohérente en faveur des enfants**³.

Dans un climat de vents violents de réformes affectant les enfants qui continuent de souffler sur le pays⁴, on veut croire au moindre petit morceau de ciel bleu, au moindre **signe d'espoir**. **La création, le 16 janvier dernier, du Haut commissaire à la Jeunesse** en est un, qui doit, par une approche transversale, définir des politiques cohérentes en direction des 16-26 ans. Aussi DEI-France l'a-t-elle incité récemment à être présent le 26 mai à Genève⁵. D'autres ministres y auraient également toute leur place, au delà de la ministre en charge de la Famille, seule présente en 2004 : Justice, Immigration, Education nationale pour ne citer que les domaines les plus préoccupants.

Le gouvernement répondra-t-il présent le 26 mai et accordera-t-il toute l'attention qu'elles méritent aux questions puis aux observations du Comité des Droits de l'enfant de Genève ? Ce serait la moindre des choses pour respecter les engagements que la France a contractés en ratifiant la Convention et ses deux protocoles. **Ce serait surtout une occasion inespérée de renouer des liens de confiance fortement distendus avec notre jeunesse.**

Sophie Graillat
Secrétaire générale de DEI-France,
Section française de Défense des Enfants International

¹ Etaient aussi présents le COFRADE, France Terre d'Asile, UNICEF-France, FCPE et ATD Quart Monde

² Cf http://www.dei-france.org/rapports/2008/index_rapport2008.html

³ http://www.dei-france.org/DEI-communiqués-commentaires/2008/DEI_Pour_une_loi_pour_lenfance_def.pdf

⁴ Voir entre autres les analyses de DEI-France sur les propositions de la Commission Varinard et les évolutions prévisibles de la justice pénale applicable aux enfants :

http://www.dei-france.org/index_Varinard.html

⁵ La Convention devrait être pour lui un double levier : parce qu'elle s'applique à une partie des jeunes dont il se préoccupe (les 16-18 ans) et parce que son respect dès la petite enfance est un formidable moyen de prévention des situations de relégation et de mauvaise insertion des jeunes auxquelles il s'attelle.